**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE, DE L’INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L’ADMINISTRATION (MTNIMA)**

**Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP)**

**AVIS DE MANIFESTATION D’INTERET**

**AMI 15/C/MTNIMA/WARDIP/2023**

**Sélection d’un Consultant (firme) pour l’élaboration d'un programme de mise en œuvre du Hub Ibtikar pour l’accompagnement des startups et des incubateurs et l’appui à l’opérationnalisation du Startup Act**

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, avec l’appui de la Banque Mondiale, a l'intention d’intégrer le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique du Pays qui vise à développer la pénétration de l'Internet haut débit, des services financiers numériques et des services en ligne (e-Gouvernement).

Le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) – Composante Mauritanie, (ci-après le « **Projet** ») à travers des actions impliquant les pays de la sous-région, vise spécifiquement à :

a) créer un environnement propice au bon développement d’infrastructures numériques adéquates grâce à l’adaptation du cadre juridique et institutionnel du secteur du numérique et son harmonisation en particulier pour la connectivité et les données,

(b) développer les réseaux à large bande et les services d’internet et de transit à travers le déploiement de réseaux backbones en fibre optique interconnectés au niveau régional,

(c) simplifier l’accès aux services en ligne tel que le e-commerce ainsi que les services publics par le développement d’un environnement favorable et la mise en place de plateformes e-Gouvernement dans une approche de mutualisation et de coordination régionale,

d) développer les compétences dans le domaine du numérique.

**Dans le cadre de la sous-composante « Entrepreneuriat numérique, adoption de la technologie et commerce électronique » de la composante 3 « Développement et intégration du marché en ligne »,** le Projet cherche à recruter un Consultant (firme) pour ***l’élaboration d'un programme de mise en œuvre du Hub Ibtikar pour l’accompagnement des startups et des incubateurs et l’appui à l’opérationnalisation du Startup Act.***

Le Projet WARDIP-MR invite les consultants (firmes), admissibles et ayant une expérience avérée dans la réalisation de missions analogues à manifester leur intérêt pour fournir lesdits services.

La méthode de passation choisie est la Sélection basée sur la Qualification des Consultants (SQC) conformément au Règlement de Passation des Marchés, pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement des Projets d’Investissement (FPI)- Juillet 2016, Révisions Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

**Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-MR)**

**Téléphone : +222 4524 11 02 ; TVZ, N° 099 – Nouakchott ; Courriel :** **wardip@mtnima.gov.mr**

1) Les manifestations d'intérêts écrites en langue française comprenant :

* une lettre de motivation signée ;
* un acte de groupement signé par les parties concernées, en cas de groupement ;
* la présentation du cabinet, leur organisation technique et managériale ;
* les références et les expériences dans le domaine
* ***Le personnel clé n’est pas évaluée à ce stade[[1]](#footnote-1)***.

2) Les manifestations d’intérêt doivent parvenir à l'adresse ci-dessous de la Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) au plus tard **le jeudi 05 octobre 2023 à 12h00 (GMT).**

Le dépôt hors délais d’une manifestation d’intérêt ne constitue pas une cause de rejet, à moins que la sous-commission d’analyse ait déjà siégée pour l’évaluation[[2]](#footnote-2).

3) Seront considérées uniquement les expériences attestées par une attestation du client **reconnu**, une copie (au minimum) de la page de garde et de la page de signature du contrat ou d’un document équivalant signé.

Adresse du dépôt des dossiers de manifestations d’intérêt :

**Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP/MTNIMA)**

**Ilot ZRC, lot 418, Rue Moulaye El Hacen Ould Moctar El Hacen**

**Nouakchott Mauritanie Téléphone : +222 49 72 71 70**

**Courriel :** **cpmp-mtnima@mtnima.gov.mr**

4) les candidatures envoyées par voie électronique doivent obligatoirement être suivi, au plus tard sept (7) jours après le délai de réception des soumissions, par un dossier en support papier en deux exemplaires dont une copie originale.

5) Les critères d’évaluation et le barème de notation y relatif, sont :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critère** | **Note** |
| 1. Trois expériences au moins dans le domaine d’élaboration des stratégies ou des études de faisabilité techniques
 | 10  |
| 1. Expériences avérées dans l’accompagnement et l’appui à des startups innovantes du numérique dans différents secteurs d’activité et différents pays ou dans la mise en place, le développement et le renforcement de structures d’innovation (tech hub, incubateur…)
 | 30 |
| 1. Expériences avérées dans l’évaluation des écosystèmes de l’innovation numérique concluantes dans au moins 3 pays similaires à la Mauritanie
 | 30 |
| 1. Expériences dans la définition des stratégies numériques/stratégies de transformation digitale générales et/ou sectorielles
 | 20 |
| 1. Expérience dans la région : Réalisation au moins de deux missions dans le domaine d’incubation en Afrique
 | 10 |
| **Total**  | **100** |

En cas de sélection d'un consortium d'entreprises, une expérience antérieure de collaboration serait un atout supplémentaire.

**(\*) NB : les qualifications et les expériences des consultants (Bureaux) seront évaluées sur la base des expériences attestées.**

**Le consultant ayant atteint le score minimum de 70% et classé premier sera invité à soumettre une offre technique et financière.**

**En cas de consultants classés 1er ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre d’expériences similaires évalués au critère 1 sera sélectionné et si nécessaire au critère 3.**

1. Conformément à l’Aléna (f) du paragraphe 7.1 à l’annexe VIII du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un FPI\_ quatrième Edition \_novembre 2020 ; [↑](#footnote-ref-1)
2. Conformément à l’Aléna (e) du paragraphe 7.1 à l’annexe VIII du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un FPI\_ quatrième Edition \_novembre 2020  [↑](#footnote-ref-2)